



DÉCLARATION LIMINAIRE de la FSU au CSA du mardi 7 avril 2026

Comme nous le pressentions, et comme à chaque échéance électorale, les opérations de carte scolaire se trouvent décalées. Nous le disons à nouveau, ce report aura des conséquences néfastes pour le bon fonctionnement des écoles, pour les enseignant-es qui participent au mouvement et pour la vie personnelle et professionnelle des personnels. La FSU-SNUipp Paris exige une date de CDEN qui permette d'envisager une rentrée 2026 sereine.

La dégradation des conditions de travail et l'état déplorable du remplacement dans le premier degré à Paris pèsent lourd sur nos collègues. Nombreux-ses sont celles et ceux, arrivé-es au bout du rouleau, qui tirent la sonnette d'alarme mais n'obtiennent comme seule réponse : « consultez un médecin ». Alors que le fait même d'être malade est sanctionné dans notre Institution par le retrait de 10% du salaire en arrêt maladie en plus de la journée de carence. Alors même que la médecine de prévention ne peut absorber toutes les demandes. Alors même que la médecine de Ville est saturée. Alors même que s'extraire de son poste de travail, induit de fait une surcharge pour les autres personnels de l'école. Et ainsi, la spirale continue à mettre à mal nos collègues, nos élèves et nos écoles.

D'autres choix budgétaires sont possibles pour redonner de la valeur à notre travail : revalorisation du point d'indice et refonte de la grille indiciaire pour augmenter les salaires, choix de la formation continue, création massive de postes de brigades, d'enseignant-es spécialisé-es, amélioration des mutations et du choix du temps de travail, statut de fonctionnaire pour les AESH... La liste est longue et non exhaustive.

Nous sommes réuni-es aujourd'hui au sujet de la Carte scolaire du premier degré, mais nous souhaitons tout de même porter l'attention sur quatre points en particulier.

Remplacement

La situation catastrophique du remplacement dans le premier degré devrait à elle seule alerter sur l'état de notre école publique, et engendrer des créations de postes en grand nombre. Si les chiffres du remplacement sont les mêmes que l'année dernière à cette date, et que plus de 80% des brigades sont affectés mais que seuls 70% des remplacements sont couverts, ce n'est plus un problème de gestion, c'est un problème de pénurie et les 40 créations de postes envisagées aujourd'hui ne suffiront pas à résoudre les difficultés. **Quels sont les chiffres pour cette année ?** Plus de 200 classes non remplacées par jour en période 3 et 4 ne nous semble pas correspondre à une couverture de 70%.

D'ailleurs l'Académie considère-t-elle que faire se succéder jusqu'à 17 remplaçant-es sur une classe est une couverture satisfaisante des besoins ? Vos indicateurs d'efficacité et d'efficacités ne parviennent pas à masquer la profonde dégradation du remplacement !

Pour la FSU-SNUipp, il est impossible de fonctionner à flux tendu comme cela semble prévu, pour que le remplacement fonctionne il faudrait qu'au moins 10% de l'effectif total d'enseignant-es soient consacrés au remplacement, il faudrait donc créer près de 200 postes de brigade !

Par ailleurs, les refontes successives du remplacement dans notre académie, ne sont que des cache-misères destinés à gérer la pénurie. Le bilan des mois écoulés ne démontre pas une améliorations des conditions de remplacement. La FSU-SNUipp réaffirme son opposition à la fusion des zones d'intervention des brigades, ainsi qu'à la poursuite de la fusion de l'ensemble des brigades, elle rappelle son opposition à la gestion centralisée du remplacement qui a éloigné la gestion du terrain (et nous disons cela sans remettre en cause la qualité du travail de la cellule de remplacement). Nous exigeons le retour à une gestion en circonscription pour des remplacements de courte durée et le retour des brigades spécifiques : remplacement courts et localisés, remplacements longs, BD FC, BD ASH, BD Rep+. Sur ce dernier point, nous nous félicitons de la prise en compte de nos arguments concernant les brigades REP+, nous demandons que la circulaire remplacement mentionne très clairement les missions spécifiques, gérées par les coordo REP des brigades rattachées à des REP+.

ASH et Inclusion

Aucune création de postes de Rased, mais un redéploiement sans discussion préalable avec les élu-es du personnel, seulement 2 postes d'ERSEH (alors qu'ils-elles suivent à l'heure actuelle jusqu'à 300 dossiers). Les moyens humains pour réaliser l'inclusion - enseignant-es spécialisé-es et enseignant-es référent-es – ne sont pas à la hauteur de l'enjeu !

L'Académie le sait, l'inclusion et l'accompagnement des élèves en situation de handicap, ou la prise en charge d'élèves au comportement explosif, met nombre d'équipes enseignantes en difficulté. La FSU-SNUipp ne cesse de dénoncer le manque de moyens humains et le manque d'accompagnement et de soutien de l'Institution face à ces situations qui génèrent de la souffrance chez les enseignant-es, chez les élèves et leurs familles.

Le travail de l'Académie avec l'ARS et plus largement le secteur médico-social doit s'accroître afin que les élèves orientés par la MDPH vers des structures spécialisées puissent bénéficier de l'accueil et de l'enseignement auxquels ils et elles ont droit. La mise en place des PAS sans moyen ne résoudra pas les problèmes actuels.

Le manque structurel d'AESH représente d'ailleurs un tel renoncement institutionnel. Il est incompréhensible que le plafond d'emploi ne puisse couvrir tous les besoins d'accompagnement, cela met en péril la scolarité et les droits des élèves en situation de handicap, comme les conditions dans lesquelles les enseignant-es peuvent les accueillir et les accompagner. **Quel est le taux actuel d'élèves non accompagnés ? Quel est l'état du recrutement des AESH ?**



Comment l'école publique peut-elle se dire inclusive quand elle n'est pas en mesure d'offrir à tous-tes les élèves un cadre propice à leur développement, et aux enseignant-es un cadre de travail permettant de répondre au mieux aux besoins de tous-tes les élèves ?

La recette n'a pas changé pour une école réellement inclusive : allègement des effectifs dans toutes les classes, moyens humains supplémentaires, abandon des PIAL, reconstitution des réseaux d'aides, places en établissements spécialisés, statut de fonctionnaire pour les AESH, formation et accompagnement des équipes !

Formation

Nous reparlerons plus spécifiquement de la formation dans les instances dédiées, mais nous alertons sur le fait que l'Académie n'a plus les moyens de mener un plan académique de formation ambitieux alors même que la mise à jour des connaissances scientifiques et pédagogiques et l'échange de pratiques sont aussi un maillon essentiel pour la réussite des élèves. La formation et l'accompagnement des jeunes collègues et des équipes passent nécessairement par la création de postes de PEMF et de Conseiller-es Pédagogiques de Circonscription, au plus près des équipes. La réduction des inégalités scolaires ne pourra se faire sans un véritable engagement national et académique.

La mise en avant quasi hégémonique des formations sur les compétences psycho-sociales, la CNV ou le bien-être... en plus des heures imposées de maths et français, est un choix inquiétant de notre académie pour la formation des enseignant-es.

Décharges de direction

L'annonce brutale en janvier 2025 de la suppression du régime actuel de décharges de direction a donné lieu à une mobilisation exceptionnelle des écoles parisiennes ! Le moratoire arraché pour les rentrées 2025 et 2026 sont à mettre au crédit de la communauté éducative qui a montré une nouvelle fois sa détermination à défendre un Service public d'éducation de qualité.

Seulement, depuis septembre 2025, les négociations semblent être au point mort. Le décret n'est toujours pas publié, la convention toujours pas négociée et signée. Quel mépris ! **Quelle est la temporalité pour la pérennisation des décharges de direction parisiennes ?** La FSU-SNUipp s'est adressée à la nouvelle Municipalité à ce sujet, mais nous demandons également des informations de la Direction académique.

La FSU-SNUipp continue de porter les exigences suivantes pour la future convention :

- un financement à la hauteur des besoins ;
- un engagement sur la quotité de majoration des décharges : demi-décharge au-dessous de 5 classes et décharge complète à partir de 5 classes ;
- l'engagement d'aucune mission supplémentaire qui sortirait du cadre des missions de direction proprement Éducation nationale ;
- l'engagement sur la durée du maintien du régime de décharges : pas de remise en cause tous les 3 ans au risque de déstabiliser à nouveau les écoles.



Nos collègues seront d'ailleurs à nouveau mobilisés la semaine prochaine pour faire entendre leurs voix au Ministère.

Pour en arriver au sujet qui nous réunit aujourd'hui, cette année encore notre académie perd 83 postes dans le 1er degré, qui viennent s'ajouter aux 390 postes déjà supprimés ces trois dernières années ! Pour la FSU-SNUipp Paris, le discours faisant passer les suppressions massives à Paris comme indolores n'est pas entendable au regard des difficultés rencontrées dans les écoles dont nous avons parlé précédemment.

Les fermetures successives dans les écoles de l'Éducation prioritaire conduisent aujourd'hui à avoir des effectifs plus élevés dans certaines écoles REP que dans des écoles de quartiers favorisés, dont les IPS peuvent dépasser 130. Les coupes budgétaires sont déjà violentes mais leur ventilation inéquitable est proprement insupportable !

Alors que notre système éducatif est à la peine pour faire réussir tous-tes les élèves, alors que la France se distingue par une corrélation inquiétante entre inégalités sociales et scolaires, et que notre académie est l'une de celles qui voient le privé prendre de plus en plus de place, ces saignées sur les postes d'enseignant-es du public sont particulièrement alarmantes.

On le sait, la réduction des effectifs par classes est l'un des leviers de la réussite scolaire et notamment des élèves les plus fragiles. La France, tout comme l'académie de Paris, se trouvent déjà au-delà des effectifs moyens de l'UE.

Pour la FSU-SNUipp, les écoles, qu'elles soient en REP ou non, doivent voir leurs effectifs de classe baisser. Des effectifs ne dépassant pas 22 élèves par classe, 18 en éducation prioritaire, 15 en Petite Section (PS) et Toute Petite Section (TPS) sont des conditions indispensables à la réussite de tous-tes les élèves.

La FSU-SNUipp rappelle également que les équipes enseignantes doivent pouvoir organiser la structure pédagogique de l'école en fonction des réalités spécifiques et en tenant compte des contraintes règlementaires. L'Académie ne peut pas imposer un nombre de classes dédoublées et non dédoublées, les IEN ne peuvent imposer des structures ou les répartitions des classes aux équipes.

Pour conclure, nous tenons à rappeler la mobilisation massive du mardi 31 mars qui a conduit à notre boycott du CSA : plus de 100 écoles étaient fermées et plus d'un-e enseignant-e sur trois était gréviste. Près de 1000 personnes étaient rassemblées devant le Rectorat pour exprimer leur colère et leur refus de ces suppressions massives de postes, 102 délégations se sont présentées pour défendre leurs arguments.

De nombreuses personnes venues défendre leur école ont à nouveau passé la matinée sur le trottoir à attendre d'être reçues. **Il faut que l'Académie trouve des solutions pour garantir un accueil digne aux personnels et parents d'élèves qui n'ont que la défense du Service public d'éducation comme boussole.**



Cette année encore, le tableau est noir, mais la forte mobilisation de nos collègues nous conforte dans nos revendications. Si nous sommes réuni-es aujourd'hui sur le sujet de la Carte scolaire, cela ne nous fait pas oublier la dégradation du métier subie par nos collègues et les attaques contre l'école publique qui se multiplient.

Aujourd'hui, l'école publique va mal, elle peine à attirer et à garder ses personnels, elle peine à tenir ses promesses de réussite pour tous-tes les élèves et d'émancipation de chaque individu. Nous sommes inquiet-es. Nous voyons nos métiers malmenés, les premiers à en souffrir sont les personnels et les élèves. Les réponses apportées à ces constat sont sidérantes ! Coupes budgétaires et réformes rétrogrades : encore des nouveaux programmes à venir ! Manuels et méthodes imposées, multiplication des évaluations standardisées, rythmes scolaires qui ne servent pas l'intérêt des élèves...

Aujourd'hui vous nous présentez un projet avec 172 fermetures de classes pour 20 ouvertures, 40 créations de postes de brigade et quelques mesures spécifiques. **Pouvez-vous nous dire combien de postes vous avez en réserve ? Allons-nous passer la journée à essayer de vous convaincre pour ne faire bouger que 3 ou 4 mesures ?** Le Ministère doit entendre nos difficultés et cesser cet acharnement contre l'école publique à Paris.

Les enseignant-es continueront à lutter pour préserver leur expertise et leur pouvoir d'agir, pour l'amélioration de leurs conditions de travail, pour des revalorisations salariales significatives, pour une école publique ambitieuse et pour la réussite et l'émancipation des tous-tes les élèves. Les enseignant-es parisien-nes seront encore mobilisé-es la semaine prochaine. Avec leur représentant-es élu-es en CSA les personnels sont déterminé-es à défendre un service public d'éducation de qualité !



VOEU DÉPOSÉ PAR LA FSU-SNUipp Paris

Le CSA de Paris du mardi 7 avril 2026 s'oppose aux 83 suppressions de postes dans le premier degré (qui entraînent 172 fermetures de classes et trop peu d'ouvertures sur les postes nécessaires : remplacement, Rased, etc.). Cela s'ajoute aux 390 postes supprimés dans les deux dernières années, qui ont conduit à près de 550 fermetures de classes. Nous assistons à une dégradation continue du service public d'éducation à Paris.

Le CSA de l'Académie de Paris revendique l'annulation des 83 suppressions de postes (qui entraînent 172 fermetures de classes et trop peu d'ouvertures sur les postes nécessaires) et demande au Ministère l'octroi d'un budget à la hauteur des besoins.

Concernant les décharges de direction, le CSA de Paris exige la publication du décret ministériel au plus vite et la signature rapide d'une nouvelle convention entre la Ville et le Ministère, pour pérenniser le régime actuel de décharge de direction à Paris.

Nos revendications sont les suivantes :

- un financement à la hauteur des besoins ;
- un engagement sur la quotité de majoration des décharges : demi-décharge au-dessous de 5 classes et décharge complète à partir de 5 classes ;
- l'engagement d'aucune mission supplémentaire qui sortirait du cadre des missions de direction proprement Éducation nationale ;
- l'engagement sur la pérennité du maintien du régime de décharges.

